



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

### Financement

#### Question orale n° 1463

#### Texte de la question

M. Didier Beguin appelle l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat sur les difficultés financières qu'affrontent de nombreuses entreprises, alors que leur situation commerciale propre est bonne. Des impayées ou la mise en faillite d'un donneur d'ordre aboutissent trop souvent à une liquidation vue comme une sanction injuste. Or il faut beaucoup moins de capitaux pour aider une entreprise à assurer sa survie que pour la créer. En conséquence, il lui demande s'il serait possible de créer un fonds d'aide particulier qui permettrait dans certains cas, en fonction de l'analyse financière et de son potentiel de pérennité, d'apporter à l'entreprise un soutien évitant sa destruction totale.

#### Texte de la réponse

M. le président. M. Didier Beguin a présenté une question n° 1463.

La parole est à M. Didier Beguin, pour exposer sa question.

M. Didier Beguin. Monsieur le ministre, le plan PME que vous mettez en place va améliorer très fortement la situation des entreprises qui créent en France un emploi sur deux.

Les initiatives qui ont été prises récemment vont dans le bon sens, en permettant le renforcement de leurs fonds propres et la simplification des démarches. Mais de nombreuses PME affrontent des difficultés financières souvent dues à des impayées de clients ou à la mise en faillite de donneurs d'ordres. Alors que leur situation commerciale ou financière propre est correcte, la liquidation est vue comme une sanction injuste. Pourtant, le maintien, la consolidation du tissu industriel existant sont tout aussi importants pour l'avenir des petites villes que la création d'unités de production hypothétiques.

Bien que la loi restreigne le champ d'action des municipalités, le maire est considéré comme le responsable local de l'emploi. Les seules armes à sa disposition sont la médiation avec les repreneurs potentiels - quand ils existent.

Des efforts très importants ont été accomplis pour favoriser la création d'entreprises, dont la moitié d'entre elles ont malheureusement une durée de vie très éphémère. Or il faut souvent beaucoup moins de capitaux pour aider une entreprise en difficulté à assurer sa survie.

Devant la frilosité du secteur bancaire, ne serait-il pas possible de créer un fonds particulier, qui permettrait d'apporter un soutien à certaines entreprises, en fonction de l'analyse financière de leur situation et de leur potentiel de pérennité, évitant ainsi leur destruction totale ? Car il est souvent plus facile et moins onéreux de consolider l'emploi dans une entreprise existante que de créer de toutes pièces de nouveaux emplois.

M. le président. La parole est à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

M. Jean-Pierre Raffarin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Monsieur le député, je partage tout à fait votre conviction. Le chiffre important pour l'emploi, c'est celui de la création d'emplois dans les entreprises existantes, qui témoigne de leur pérennité. L'indicateur mensuel des créations d'entreprises est un chiffre artificiel; on trouve quelquefois, dans la même colonne, une entreprise qui perd cent emplois en disparaissant, avec une autre entreprise, qui ne se crée qu'avec un seul salarié. Et on le sait, le taux

de mortalité « infantile » des entreprises est très élevée dans notre pays.

La défense des entreprises existantes est donc bien une priorité. Mais nous devons alors traiter les principales pathologies que les petites et moyennes entreprises, notamment, ont à affronter pour faire face à leur développement.

Parmi ces difficultés, et vous avez raison de le souligner, figure le manque de fonds propres, tout le haut de bilan des petites et moyennes entreprises. C'est pourquoi nous avons mis en place la Banque de développement des PME, née du rapprochement entre la CEPME et la SOFARI. La BDPME offre un médiateur entre la banque et l'entreprise pour résoudre les problèmes de financement. Elle peut convaincre une banque de s'intéresser à un projet d'entreprise : grâce à des cofinancements, pour partager les risques, ou grâce à des garanties, pour convaincre la banque.

Plusieurs processus ont ainsi été engagés. Ils ont reçu, à l'occasion du CIAT qui s'est tenu la semaine dernière à Auch, un renfort supplémentaire. Mon collègue et ami Jean-Claude Gaudin et moi-même avons pu dégager un milliard de francs, dans le cadre de l'aménagement du territoire, pour soutenir, via la BDPME, les petites et moyennes entreprises de nos régions.

Au-delà, vous avez raison de souligner l'importance du problème de la reprise d'entreprise. C'est un sujet dont nous maîtrisons certaines données ; nous connaissons les entreprises, notamment artisanales, qui devront affronter dans les cinq ans à venir le départ de leur entrepreneur.

Je vous indique par ailleurs que nous avons fait beaucoup d'efforts pour la formation et la qualification.

Aujourd'hui, les jeunes qui sortent des lycées professionnels ou des centres de formation d'apprentis sont qualifiés et ont les aptitudes professionnelles nécessaires. Mais il faut que nous puissions régler le problème de la ressource du repreneur, donc de la réalisation du capital de celui qui part à la retraite. C'est un sujet très important.

J'ai engagé des expérimentations avec plusieurs conseils régionaux, car je crois que le niveau régional est le bon échelon pour identifier les entreprises pérennes et pour lesquelles se posent des problèmes de succession. Nous sommes en train d'étudier avec ces entreprises un dispositif de type « livret d'épargne-reprise », qui offrirait à un jeune un levier financier pour accéder sur une longue période, à des financements. Cette formule serait satisfaisante à la fois pour le repreneur, qui trouverait les moyens de sa reprise, mais aussi pour celui qui part, qui trouverait les moyens de réaliser son capital.

Il y a là une logique à développer. Le niveau régional est le meilleur niveau, parce que les entreprises sont mieux connues, plus identifiables et que l'on en maîtrise mieux la pérennité. Mais l'État peut intervenir, notamment par des dispositifs de bonification et autres leviers financiers, pour aider le livret d'épargne-reprise à trouver son équilibre. Nous pourrions ainsi, monsieur le député, résoudre le problème que vous avez légitimement soulevé.

## Données clés

**Auteur :** [M. Béguin Didier](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1463

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

**Ministère attributaire :** petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 avril 1997, page 2503

**Réponse publiée le :** 16 avril 1997, page 2439

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 16 avril 1997